



# Modifications des Lois du jeu





# Modifications des Lois du jeu



Loi 3

Loi 12

Loi 4

Loi 14







# Modifications des Lois du jeu



**Loi 3**

Capitaine

**Loi 4**



**Loi 12**

**Loi 14**





# Modifications des Lois du jeu



Loi 3

Loi 12

Loi 4

Equipement Obligatoire

Autre Equipement



Loi 14





# Modifications des Lois du jeu



Loi 3

Loi 12

Loi 4

Équipement Obligatoire

Protège-Tibias

Brassard Capitaine



Loi 14







# Modifications des Lois du jeu



Loi 3

Loi 12

Loi 4

Autre Equipement

Autre Equipement

Ligne Conduite FFF



Loi 14







# Modifications des Lois du jeu



**Loi 3**

**Loi 4**



**Loi 12**

Main Délibérée

Main Non Délibérée

Résumé

**Loi 14**





# Modifications des Lois du jeu



Loi 3

Loi 4



Loi 12

Loi 14

Procédure

Empiètement





# Loi 3



Capitaine

Texte de Loi

**Chaque équipe est tenue d'avoir, sur le terrain, un capitaine portant un brassard.** Le capitaine de l'équipe ne bénéficie d'aucun statut spécial ni de privilèges particuliers, mais est, dans une certaine mesure, responsable du comportement de son équipe.





# Loi 4

Equipement Obligatoire

Protège-Tibias



## Texte de Loi

Les Protège-Tibias doivent être en matière adéquate et d'une taille appropriée pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes.

Il **incombe** aux joueurs de porter **des protège-tibias adéquats et d'une taille appropriée**.

## Explications

Pour l'arbitre : il lui appartient de vérifier la présence des protège-tibias (pas de changement)  
En revanche, il n'appartient pas à l'arbitre de vérifier la « taille appropriée » qui est **de la responsabilité du joueur**.







# Loi 4

Autre Equipement

Autre Equipement



Texte de Loi

Les protections non dangereuses, **comme les gants**, les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées, tout comme les casquettes de gardien et les lunettes de sport. **Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtement.**

Explications

Ajout de la notion des gants.  
Déplacement du port des survêtement d'équipement obligatoire à autre équipement.





# Loi 4

Autre Equipement

Ligne Conduite FFF

## Principe de Neutralité

« **Seule la direction médicale de la FFF est compétente pour accorder une dérogation relative au port d'un casque ou de collants** (ni les commissions de ligue et de district, ni également l'arbitre ou le délégué). Un dossier médical complet (certificat du médecin expliquant les causes, accompagné des documents, conséquences d'expert ou imagerie, démontrant que le problème ne peut être traité médicalement et que **la conséquence pour jouer au football est de porter un casque ou un collant**) doit être envoyé par courrier par le demandeur (licencié(e) et/ou club qui ne doit pas lire le dossier médical) à la direction médicale de la FFF.

C'est au demandeur de faire en sorte d'avoir un dossier étayé et complet permettant à la direction médicale de prendre une décision médicale en toute objectivité. **Un simple certificat médical ne suffit pas.**

Cette décision est communiquée aux intéressés ainsi qu'aux instances concernées. **Dans l'attente, l'équipement ne peut être autorisé. »**

Source : Ligue du Football Amateur







# Loi 12

Main Délibérée

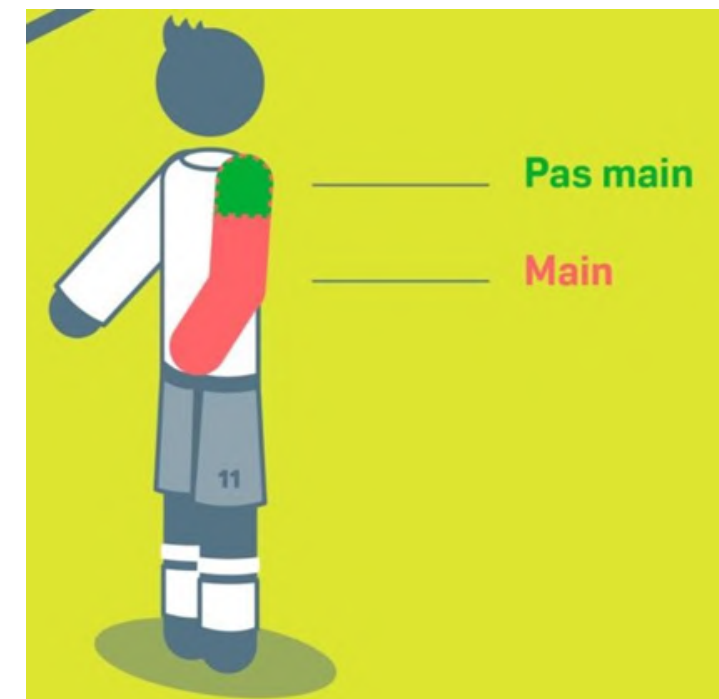


## Rappel

**Aucun changement : Technique et Disciplinaire**

Il y a faute si un joueur :

- touche délibérément le ballon du bras ou de la main, par exemple avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon
- touche le ballon du bras ou de la main : en ayant artificiellement augmenté la surface couverte par son corps. Il est considéré qu'un joueur a artificiellement augmenté la surface couverte par son corps lorsque la position de son bras ou de sa main n'est pas une conséquence du mouvement de son corps dans cette situation spécifique ou n'est pas justifiable par un tel mouvement. En ayant son bras ou sa main dans une telle position, le joueur prend le risque de toucher le ballon avec ces parties du corps et ainsi d'être sanctionné
- marque un but :
- directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle (s'applique également au gardien)
- immédiatement après que le ballon a touché son bras ou sa main, même de manière accidentelle.





# Loi 12



## Explications

### Main Non Délibérée

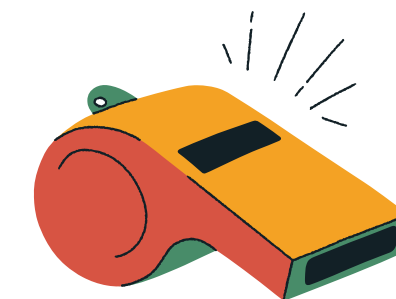
Les mains non délibérées dérivent généralement d'une tentative de jouer de manière licite. Ainsi, lorsqu'un penalty est accordé pour une telle infraction, il convient d'appliquer la même philosophie que pour les infractions (fautes) commises avec l'intention de jouer le ballon ou d'en disputer la possession, à savoir :

- carton jaune si l'infraction empêche de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste
- pas de carton si l'infraction stoppe une attaque prometteuse.

Les mains délibérées restent passibles d'un carton rouge même lorsqu'un penalty est accordé, comme c'est le cas pour des infractions similaires (par exemple tenir, tirer ou pousser, aucune possibilité de jouer le ballon, etc.)

**Pas de changement sur la ligne TECHNIQUE**

**Changement sur la ligne DISCIPLINAIRE**







# Loi 12



## Résumé

Dans la surface de réparation

### Main non délibérée

Sanctionnable (augmentation surface corporelle)

### Main délibérée

Bras au-dessus de la ligne des épaules et/ou  
Mouvement du bras vers le ballon

Stopper une attaque prometteuse  
(SPA)

Pas de sanction disciplinaire

Avertissement

Anéantir une occasion de but  
manifeste (DOGSO)

Avertissement

Exclusion



# Loi 14



## Empiètement

Texte de Loi

Le ballon doit être immobile, positionné sur le point de penalty, et une partie du ballon doit être en contact avec le centre du point de penalty ou à l'aplomb de celui-ci ; le but (poteaux, barre transversale et filets) doit également être immobile.







# Loi 14



## Empiètement

### Explications

**Les empiètements affectent rarement le résultat du penalty (sauf si le ballon reste en jeu), il convient d'appliquer les mêmes principes aux empiètements des joueurs qu'aux empiètements des gardiens de but, c'est-à-dire les pénaliser uniquement s'ils ont une incidence sur le jeu.**

### Texte de Loi

**Un coéquipier du tireur sera pénalisé en cas d'empiètement uniquement si :**

- l'empiètement a clairement influencé le gardien**
- le joueur qui a commis l'empiètement joue le ballon ou dispute le ballon à un adversaire puis marque un but, tente de marquer un but ou procure une occasion de but.**

**Un coéquipier du gardien de but sera pénalisé en cas d'empiètement uniquement si :**

- l'empiètement a clairement influencé le tireur**
- le joueur qui a commis l'empiètement joue le ballon ou dispute le ballon à un adversaire, empêchant l'équipe adverse de marquer un but ou de se procurer une occasion de but.**





# Loi 14



## Empiètement

Texte de Loi

	But	Pas But
<b>Empiètement d'un joueur en attaque</b>	Incidence : à retirer Pas d'incidence : But	Incidence : CFI Pas d'incidence : pas à retirer
<b>Empiètement d'un joueur en défense</b>	Incidence : But Pas d'incidence : But	Incidence : à retirer Pas d'incidence : pas à retirer
<b>Empiètement d'un joueur en défense et d'un joueur en attaque</b>	Incidence : à retirer Pas d'incidence : but	Incidence : à retirer Pas d'incidence : pas à retirer







**Merci de votre attention !**

